



Servitude d'assainissement énorme !

Par **angiel2005**, le **28/02/2009** à **17:34**

Bonjour,

je suis sur le point d'acquiescer un terrain de 554 m² dans un lotissement communal dit lotissement "social". A la lecture du projet de compromis de vente, je m'aperçois que mon terrain, et lui seul, supporte une servitude d'assainissement pour desservir dans le futur deux maisons hors lotissement afin de leur permettre de se raccorder à l'assainissement collectif (ces deux maisons sont en assainissement individuel).

Hors, le problème, c'est qu'à la lecture du compromis je me rends compte que la zone de servitude représente 78 m² (3m x 25m) soit 15 % de la totalité de mon terrain (554 m²/100 euros le m²) et que cette zone est inconstructible et non paysageable...!!!. dois-je payer 100 euros le m² pour ces 78 m² qui deviennent inutilisables ? c'est injuste !! cette zone inconstructible se trouve en bordure de mon terrain..elle fait 3 m de large sur toute la longueur. Ou vais-je mettre ma haie puisque je ne peux pas planter !! Dois-je mettre ma haie 3 m à l'intérieur de mon terrain ? je perds donc 78 m² de jouissance...!!! à 100 euros le m² c'est du vol.. je suis dans l'impasse, je ne sais pas quoi faire ..ces 78 m² à l'intérieur de mon terrain sont perdus..cette servitude n'apparaissait pas sur l'avant projet lorsque j'ai choisi mon lot..c'est apparu sur le projet de compromis, j'ai fait un courrier au conseil leur demandant de ne pas me compter cette zone au prix fort et la commune m'a donc proposé 15 % de "rabais" sur la surface inconstructible de 78 m² (100 € le m²) soit 15 % de 7800 € (soit 1170 € de "rabais").

Pensez-vous que cela soit raisonnable ?!! moi pas..

Je continue à penser que c'est de l'abus de pouvoir !! payer 100 € le m² un lot dans un lotissement dit social est déjà ahurissant, et apprendre ensuite que 15 % de la surface est inutilisable..ça me sidère !!

Si quelqu'un peut m'éclairer..merci d'avance,vraiment